Société **PITOCAMAPI**
société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 575.000 €
siège social : 4 rue des Champs Géons
35170 - BRUZ
R.C.S. RENNES 523 862 860

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 26 août

La société SOVI représentée par Monsieur Vincent ROBERT, agissant en qualité de seule associée de la société **PITOCAMAPI**, société à responsabilité limitée au capital de 575.000 €, dont le siège social est situé 4, rue des Champs Géons (35170) BRUZ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 523 862 860,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

. des statuts de la société,
. du texte des résolutions proposées,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs à conférer,
- questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de BRUZ (35170) 4 rue des Champs Géons à BOURGBARRE (35230) 17 rue des Placis – Zone de Bourgbarré Nord, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL* (nouvelle mention)

Le siège social est fixé à BOURGBARRE (35230) 17 rue des Placis – Zone de Bourgbarré Nord.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire. »

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'associée unique.

Pour la société SOVI
Associée unique
M. Vincent ROBERT

